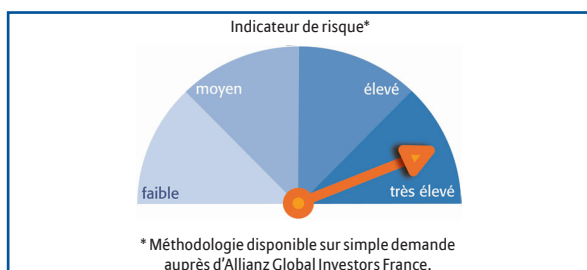


## Fiche produit

# Allianz Actions Emergentes

ex : AGF Marchés Emergents

**Allianz**   
Global Investors



**Un moyen de diversifier géographiquement votre portefeuille en investissant sur des marchés naissants à fort potentiel de développement**

## Une classe d'actifs à fort potentiel...

Les économies des pays en voie de développement (P.V.D.) n'ont plus le même profil qu'il y a encore quelques années. Leur richesse en matière premières notamment a permis une réallocation des richesses au niveau mondial et ainsi d'assainir leur situation financière. Aujourd'hui, l'économie des PVD représente plus de 40 % du PIB mondial (exprimé en parité de pouvoir d'achat) et leur taux de croissance affichés ces dernières années sont supérieurs à ceux des pays développés. Ils sont devenus des acteurs incontournables de l'économie mondiale.

## ... pour des investisseurs acceptant une prise de risque supérieure

Ce dynamisme économique et les valorisations, permet de rechercher, à long terme, une performance supérieure à celle des actions de sociétés cotées sur les marchés des pays développés, à condition d'accepter un risque plus élevé à court terme.

En effet, les marchés émergents présentent des risques en termes de stabilité politique, de liquidité du fait d'une capitalisation boursière en moyenne plus faible que dans les pays développés, de fiabilité des comptes. La volatilité est donc traditionnellement plus élevée que sur les places boursières des pays développés.

L'OPCVM est principalement exposé aux marchés émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

## Objectif de gestion

Ce fonds constitue un moyen de diversification géographique en investissant sur des marchés naissants à fort potentiel de développement, moyennant une prise de risque élevée.

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Emerging Markets (Morgan Stanley Capital International).

Allianz Actions Emergentes vise une valorisation de votre capital à long terme.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

## L'univers d'investissement

Le FCP Allianz Actions Emergentes investit sur les actions cotées des marchés émergents au niveau mondial, notamment sur des actions cotées d'Amérique Latine, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Afrique.

Bien qu'il ne reflète pas exactement l'objectif de gestion du FCP, l'indicateur MSCI Emerging Markets constitue un élément de comparaison a posteriori de la performance du fonds. Cet indice regroupe les plus grandes capitalisations de près d'une trentaine de pays émergents sur les 5 continents soit environ 850 titres.

La politique de gestion met en oeuvre une stratégie d'allocation géographique pour déterminer la représentation de chaque pays dans le portefeuille. A l'intérieur de chaque pays, les titres sont choisis selon des critères de valorisation des actions et de croissance des bénéfices.

La stratégie de gestion utilise de façon rigoureuse un modèle quantitatif de sélection de titre. La politique de gestion s'applique à garder environ 300 lignes dans le portefeuille pour maintenir une contribution au rendement (et au risque) de chaque ligne à un niveau acceptable.

### Une diversité géographique considérable...

Répartition géographique du MSCI Emerging Markets Free



Source : Allianz Global Investors France

### Atouts du FCP

- Profiter du potentiel de rendement élevé à long terme des marchés émergents...
- ... en acceptant une prise de risque plus importante.
- Une diversification de vos placements sur des zones économiques en pleine croissance.
- Un processus de gestion quantitatif/qualitatif stable.
- Un historique de performance de 13 ans.
- Une valeur unitaire accessible.

### Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque de modèle - Risque de change - Risque de performance et de perte en capital.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

**Forme juridique :** FCP de droit français

**Date d'agrément AMF :** 31 Mars 1995

**Classification AMF :** actions internationales

**Code ISIN :** FR0007492749

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

**Frais de gestion :** 1,56 % TTC, taux maximum

**Commission de souscription maximale :** 3 % dont part acquise à l'OPCVM : néant

**Commission de rachat maximale :** néant

**Conditions de souscription et de rachat :** le dépositaire reçoit les souscriptions et les rachats. Les souscriptions et les demandes de rachat sont reçues chaque jour jusqu'à 12H00 (heure de Paris).

Le prix applicable aux souscriptions et aux demandes de rachat est celui qui résulte de la prochaine valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture de la bourse du jour ouvré suivant. Le montant minimal de la souscription initiale est la valeur d'une part. Les souscriptions ultérieures et les rachats partiels doivent être d'un montant supérieur à la valeur d'une part. Il ne peut être souscrit / racheté qu'un nombre entier de parts.

**Valorisation :** chaque jour de bourse, à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Valeur liquidative d'origine :** 100 euros

**Libellé de la devise :** euro

**Affectation du résultat :** capitalisation.

**Dépositaire :** State Street Banque S.A.

**Société de gestion :**  
Allianz Global Investors France.

**Gestionnaire financier par délégation :**  
State Street Global Advisors France S.A

Mise à jour le 31/03/2010

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Document non contractuel.